

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 Octobre 2012

2012 DAC 677 Subvention et convention avec l'association Théâtre de la Ville (4e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association Théâtre de la Ville, située 16, Quai de Gesvres 75004 Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement en date du lundi 8 octobre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du lundi 8 octobre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement est attribuée à l'association Théâtre de la Ville, située 16, Quai de Gesvres (4e). Tiers D02712, Dossier 2012_00732, SIMPA 52341.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 300.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, rubrique 33, nature 2042, ligne VE40003 : crédits pour subventions d'équipement au titre de la culture, mission 90010-99-010, n° d'individualisation 12V00458DAC.

Article 3 : M. Le Maire de Paris est autorisé à signer la convention pluriannuelle relative à l'attribution d'une subvention d'équipement dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.